

PLATEFORME AFFRETEMENT ET TRANSPORT
DIVISION ACHATS

Villacoublay, le 17/03/2022
N°193/ARM/SCA/PFAT/DHA

AFFAIRE SUIVIE PAR :
LES REFERENTS ACHATS :
SACN LIGNIER DELPHINE
TEL : 01.73.95.32.30
delphine.lignier@intradef.gouv.fr
SGT MAIRE Kévin
TEL : 01.73.95.15.33
kevin-y.maire@intradef.gouv.fr
CRC2 JACQUOT Aude
TEL : 01.73.95.30.27
aude.jacquot@intradef.gouv.fr

LE REFERENT TECHNIQUE :
COL BARILLÈRE LAURENT
TEL : 09.88.68.28.35
laurent.barillere@intradef.gouv.fr

Demande d'informations

Objet : Demande d'informations concernant des prestations d'affrètement aérien pour les besoins du ministère des armées en matière de transport de passagers et / ou de fret de la métropole vers le dispositif opérationnel français déployé hors métropole dans le monde entier et / ou au sein des zones géographiques de déploiement de ce dispositif.

Date de remise des réponses au plus tard : 18/05/2022 avant 12h00

Publication : PLACE et portail www.ixarm.com

Les opérateurs économiques pourront répondre à tout ou partie du besoin ci-après décrit

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| 1. OBJET DE LA DEMANDE D'INFORMATION | 3 |
| 2. CONTEXTE | 3 |
| 3. MODALITES DE REPONSE | 5 |
| 3.1 PRESENTATION DES REPONSES | 5 |
| 3.2 NOMMAGE UTILISE POUR LES DOCUMENTS DE NATURE ELECTRONIQUE :..... | 6 |
| 3.3 EXPLOITATION DES REPONSES..... | 6 |
| 3.4 SECURITE – PROTECTION DES INFORMATIONS | 6 |
| 4. QUESTIONS..... | 7 |
| 4.1 QUESTIONS D'ORDRE TECHNIQUE ET COMMERCIAL | 7 |
| 4.2 INTERET POUR L'AFFAIRE ET ORGANISATION INDUSTRIELLE | 8 |
| 5. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE..... | 8 |
| 5.1 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE | 8 |
| 5.2 CLASSIFICATION | 8 |
| 5.3 CHIFFRES D'AFFAIRES..... | 8 |
| 5.4 CERTIFICATIONS QUALITE ET ENVIRONNEMENTALES..... | 9 |
| 5.5 COMPETENCES ET SAVOIR FAIRE | 9 |
| 5.6 CLIENTS | 9 |
| 6. SIGLES ET ABREVIATIONS | 9 |

DEMANDE D'INFORMATIONS

1. OBJET DE LA DEMANDE D'INFORMATION

La présente « demande d'informations » (DI) a pour objectif principal de fournir à la Plateforme Affrètement et transports (PFAT) du service du commissariat des armées (SCA) des informations sur les capacités du marché fournisseur en matière de prestations d'affrètement aérien pour les besoins du ministère des armées en matière de transport de passagers et / ou de fret, de la métropole vers le dispositif opérationnel français déployé dans le monde entier et / ou au sein des zones géographiques de déploiement de ce dispositif.

Pour autant, cette DI ne constitue ni un acte d'achat, ni une consultation liée à un marché public, ni même une information sur un marché public à venir. Elle ne saurait constituer un quelconque engagement de l'administration à lancer ultérieurement une opération sur le même objet. Réciproquement, les réponses à la DI ne constitueront pas des engagements contractuels ou précontractuels de la part de leurs auteurs. L'administration demande en effet via la présente demande d'information des avis des opérateurs économiques et non des offres.

Aucun opérateur répondant à cette DI ne pourra prétendre à une rémunération ou indemnisation pour les réponses apportées.

Les opérateurs sont informés que ces réponses pourront être utilisées par l'administration pour préparer d'éventuelles consultations ultérieures. Dans le cas où la réponse de l'opérateur comporterait des données sensibles, celles-ci devront être dûment identifiées conformément aux dispositions de l'article 3.4 infra. Les réponses seront utilisées pour alimenter les bases de données fournisseur de la PFAT sur ce secteur.

Les opérateurs économiques pourront répondre à tout ou partie du besoin ci-après décrit.

Dans l'hypothèse où ils répondraient sur l'ensemble du besoin ci-après décrit, ils sont invités à préciser leur capacité à y répondre seul ou en partenariat, en indiquant si possible les partenaires sur lesquels ils pourraient alors s'appuyer pour le satisfaire.

Les modalités de réponses à la DI sont définies au paragraphe 3.1 ci-après.

2. CONTEXTE

La raison d'être et les missions spécifiques du ministère des armées (MINARM) font que des moyens humains et matériels du ministère sont déployés à travers le monde dans le cadre d'un dispositif opérationnel (ci-après le « dispositif opérationnel »), composé notamment à ce jour de :

Forces de souveraineté :

- Antilles ;
- Guyane ;
- Ile de la Réunion et Mayotte ;
- Nouvelle Calédonie ;
- Polynésie française.

Forces de présence :

- Côte d'Ivoire ;
- Gabon ;
- Sénégal ;
- Djibouti ;
- Emirats arabes Unis.

Forces en opérations extérieures :

- Levant ;
- Bande Sahélo-Saharienne.

Une description de ce dispositif opérationnel est disponible via le lien ci-après :

Ce dispositif est par définition évolutif, notamment pour ce qui concerne les zones d'engagement des forces en opérations extérieures.

Ce dispositif peut, en compléments des moyens aériens patrimoniaux existants ou de ceux que les Alliés de la France peuvent opérer à son profit, devoir recourir à des opérateurs privés pour la réalisation des prestations de transport public aérien pour ses besoins logistiques en matière de transport de passagers et/ou de fret.

Ce recours s'effectue actuellement via des marchés publics d'affrètement d'aéronefs au sens de l'article L6400-2 du code des transports (« l'affrètement d'un aéronef est l'opération par laquelle un fréteur met à la disposition d'un affrêteur un aéronef avec équipage. Sauf convention contraire, l'équipage reste sous la direction du fréteur »).

Le distinguo est actuellement fait entre :

- Les marchés d'affrètement d'aéronefs devant répondre aux besoins dits stratégiques entre la métropole et le dispositif opérationnel, dont l'autorité contractante est la PFAT ;
- les marchés d'affrètement d'aéronefs devant répondre aux besoins internes aux éléments du dispositif, dits marchés « intra-théâtre », dont l'autorité contractante est alors le représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) des forces concernées.

Ce distinguo est appelé à disparaître à moyen terme (horizon 4ème T 2023) de par la reprise par la PFAT de l'ensemble de la contractualisation des besoins stratégiques et « intra-théâtre ». A ce titre, les besoins stratégiques et « intra-théâtre » sont envisagés comme pouvant être satisfaits par la ou les mêmes procédures contractuelles, potentiellement allotie(s) en termes techniques et/ou géographiques.

La typologie des missions actuellement concernées par ces marchés d'affrètement d'aéronefs est la suivante :

a) Marchés d'affrètements stratégiques :

Le ministère passe des marchés destinés à couvrir un besoin d'affrètement d'aéronef(s) destiné(s) au transport aérien national ou international de passagers, de leurs bagages et/ou de fret et/ou de fret hors gabarit.

Les titulaires de ces marchés sont des commissionnaires de transport.

Le(s) titulaire(s) sont astreints à une obligation de résultat et peuvent être soumis à des contraintes en termes de délais de commande dans certains cas.

En fonction de ses besoins, le MINARM fixe les terrains de départ et d'arrivée qui peuvent être des aéroports, militaires, civils ou mixtes (à savoir aéroport comprenant à la fois une zone militaire et civile).

Il peut avoir recours à des aéroports de destination situés à proximité de zones de conflits, voire en zones de conflits.

Les marchés doivent permettre la prise en compte de divers types de missions :

- vol en boucle aller et retour,
- vol aller et retour vers toute destination dans le monde, avec un départ initial et une arrivée finale dans un aéroport français métropolitain, ces deux aéroports français pouvant être différents,
- vol simple au départ ou à l'arrivée d'un aéroport français métropolitain, depuis ou vers toute destination dans le monde,
- autre vol (type pont aérien).

Les catégories d'aéronefs requis sont établies en fonction du type transporté (fret gabarit ou hors gabarit et/ou passager), la capacité d'emport (min 6 et max 400 PAX) et/ou la capacité de chargement (autonome/non autonome). Certaines prestations accessoires peuvent devoir être couvertes : pré et post acheminement par voie routière, service d'un transitaire, etc.

b) Marchés d'affrètement intra-théâtre :

- Missions logistiques de transport de passagers et / ou de fret :
 - o Pour le transport de passagers : il s'agit de marchés de complément et de substitution, les armées recourant cependant prioritairement à leurs moyens nationaux et alliés. Les marchés retenus doivent proposer des solutions de transport pour un effectif allant jusqu' à 30 passagers. Les normes de sécurité et de navigabilité des aéronefs doivent correspondre à celles de l'OACI / EASA et doivent pouvoir être contrôlées par un organisme indépendant certifié par la direction générale de l'aviation civile ou son équivalent (du type OSAC). Ces marchés doivent permettre de couvrir des besoins évolutifs en termes de volume, à la hausse comme à la baisse.
 - o Pour le transport de fret : il s'agit aussi de « marchés de complément et de substitution ». Les normes de sécurité et de navigabilité des aéronefs doivent correspondre à celles de l'OACI / EASA, éventuellement modifiées ou complétées par des exigences portant sur des points spécifiques (généralement liées au contexte opérationnel), et doivent pouvoir être contrôlées par un organisme indépendant certifié par la direction générale de l'aviation civile (de type OSAC) ou son équivalent. Ces marchés doivent permettre de couvrir des besoins inopinés et planifiés, généralement compris entre 3 et 15 tonnes de fret. Les aéronefs peuvent être à voilure fixe ou tournante. Le fret peut éventuellement devoir être transporté sous élingue dans le cas d'aéronefs à voilure tournante.

Pour le transport de passagers, les équipages disposent de l'identité des personnes transportées dont une part importante d'autorités militaires et civiles pour leurs missions d'inspection ou de visite ainsi que celle des membres des forces spéciales.

Les affrétés assurent aussi le transport de l'armement individuel et collectif et de l'optique, sans convoyeurs, notamment lors des relèves majeures. Le personnel peut se voir accéder aux infrastructures, hors zone à accès réservé, en particulier les zones de restauration et santé sur le fondement de conventions passées avec les forces concernées.

De ce fait, les titulaires des éventuels contrats d'affrètement ultérieurs ont vocation à être des sociétés de nationalité française ou ressortissantes de pays, notamment européens, avec lesquels l'Etat français dispose d'accords de sécurité.

Sur un plan géographique, les besoins du dispositif en affrètement d'aéronefs peuvent à ce jour être considérés comme prioritairement répartis comme suit :

- P1 : Afrique de l'Ouest, dont Bande Sahélo-saharienne, Sénégal, Gabon, RCI, etc.
- P2 : La Réunion – Mayotte - ponctuellement, tout autre localisation.

Cependant, il est rappelé que les besoins du dispositif sont par définition fluctuants car soumis aux évolutions du contexte géostratégique.

3. MODALITES DE REPONSE

3.1 Présentation des réponses

Des réponses portant sur une partie de la demande pourront être apportées.

Toute information complémentaire aux questions, notamment tirée de l'expérience d'opérations similaires, sera la bienvenue.

Dans l'hypothèse où les opérateurs économiques ne couvriraient pas seuls l'ensemble du besoin, il est demandé aux auteurs des réponses s'ils étaient en mesure de réunir les compétences permettant d'y répondre et, dans l'affirmative, de décrire succinctement l'organisation qui leur paraîtrait appropriée.

Chaque entreprise fournissant une réponse est invitée à désigner nommément une personne qui sera le point de contact de la société auprès de la PFAT.

Les réponses seront transmises au plus tard pour le 18/05/2022 avant 12h00 sur support numérique avec des fichiers lisibles par Microsoft Office version 2016 **préférentiellement via PLACE ou à défaut, par courriel à l'ensemble des points de contacts identifiés ci-après :**

| Référents Achats | Référent technique |
|---|---|
| SACN LIGNIER DELPHINE TEL : 01.73.95.32.30 delphine.lignier@intradef.gouv.fr SGT MAIRE Kévin TEL : 01.73.95.15.33 kevin-y.maire@intradef.gouv.fr CRC2 JACQUOT Aude TEL : 01.73.95.30.27 aude.jacquot@intradef.gouv.fr | COL BARILLÈRE LAURENT TEL : 09.88.68.28.35 laurent.barillere@intradef.gouv.fr |

Les réponses sont attendues si possible en français ou à défaut en anglais.

Les éventuelles questions et demandes de précisions pourront être transmises préférentiellement via PLACE ou à défaut, à l'ensemble des points de contact identifiés *supra*. Les opérateurs économiques intéressés pour recevoir les éventuelles réponses apportées par le service à d'autres opérateurs, lorsque ces réponses sont de portée générale, sont invités à se signaler aux contacts listés *supra*.

3.2 Nommage utilisé pour les documents de nature électronique

Nommage utilisé pour les documents de nature électronique :

Il est conseillé de nommer les fichiers transmis de la manière suivante : date_protection_émetteur_titre.xxx
Avec :

- date : celle du document au format anglo-saxon (par exemple, le 15 juin 2019 sera transcrit dans le nommage sous la forme : 20190615)
- protection : indiquer systématiquement la mention « np » qui signifie « non protégé »
- émetteur : désigne la personne morale ou physique à l'origine du document, à savoir l'acronyme usuel de l'entreprise ou son nom complet
- titre : il s'agit de l'identification du document, sans utiliser le séparateur de champ « _ » ; (exemple : di-xxxx-reponse-yyy pour la DI n°XXXXXX et sa réponse n°YYY.
- xxx : extension utilisée (ex. : pdf, doc, ...)

Ci-après un exemple de nommage de document au format conseillé : 20190615_np_societe_reponse_di1.pdf

3.3 Exploitation des réponses

L'exploitation des réponses sera faite par la PFAT et une équipe étatique formée exclusivement de représentants du Ministère des Armées ainsi que, potentiellement, du Ministère de la Transition Ecologique (Direction Générale de l'Aviation Civile – DGAC).

La PFAT disposant d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec OSAC, cette entité pourra de plus l'appuyer dans l'exploitation des réponses.

Il pourra être proposé aux entreprises qui auront répondu de faire une présentation de leurs réponses.

Les présentations pourront avoir lieu soit dans les locaux de la PFAT à Vélizy-Villacoublay, soit dans les locaux des entreprises, soit en audio ou visioconférence, selon les conditions sanitaires en vigueur.

3.4 Sécurité – Protection des Informations

La PFAT s'engage à ne communiquer les éléments de réponses fournis par chaque société qu'aux personnels du Ministère des Armées, du Ministère de la Transition Ecologique, d'OSAC ayant besoin d'en connaître.

Par ailleurs, si l'entreprise souhaite communiquer à l'administration des informations confidentielles, celles-ci seront regroupées dans une annexe dûment identifiée. L'entreprise devra alors préciser la nature exacte de la restriction d'utilisation associée qu'elle souhaite voir appliquer par la PFAT.

La PFAT s'engage à veiller alors à la protection de ces informations.

4. QUESTIONS

Si des estimations financières étaient fournies, elles seront accompagnées des hypothèses utilisées par l'opérateur économique pour leur élaboration.

4.1 Questions d'ordre technique et commercial

| | |
|--------------|--|
| [Q1] | Diriez-vous que l'hypothèse selon laquelle le distinguo actuellement effectué entre affrètements stratégiques et affrètement « intra-théâtre », tels que définis au § 2, peut être supprimé et les besoins correspondants regroupés et trouver une réponse globale du marché fournisseur ? Merci d'argumenter votre réponse, positive ou négative. |
| [Q2] | Seriez-vous capable de satisfaire le besoin global défini au § 2 sous tous ses aspects : typologies des missions, périmètre géographique ? Dans la négative, quel périmètre du besoin global seriez-vous capable de satisfaire : <ul style="list-style-type: none"> - Affrètement d'aéronefs (voilures fixes ou tournantes) de la métropole vers les zones définies par priorités, vers une partie de ces zones et lesquelles ; - Affrètement d'aéronefs entre les zones définies par priorités, ou entre une partie d'entre elles, et lesquelles ; - Affrètement d'aéronefs au sein des zones définies par priorités, ou au sein d'une partie d'entre elles, et lesquelles. |
| [Q3] | Pour satisfaire le besoin global ou le périmètre du besoin, selon votre réponse à la question précédente, quelle organisation (cotraitance, sous-traitance) devriez-vous mettre en place ? Merci de détailler votre réponse en précisant les moyens et / ou fonctions qu'il s'agirait pour vous de sous-traiter. |
| [Q4] | Quels sont les aéronefs (avions, hélicoptères) dont vous disposeriez en propre dès à présent répondant ou se rapprochant du besoin décrit au §2 ? Merci de détailler votre réponse. |
| [Q5] | Quels sont les aéronefs (avions, hélicoptères) dont vous pourriez disposer en propre ou par divers moyens à horizon 4 ^{ème} T 2023, répondant ou se rapprochant du besoin décrit au §2 ? Merci de détailler votre réponse. |
| [Q6] | Les besoins sont actuellement satisfaits sous couvert de marchés publics d'affrètement au sens de l'article L6400-2 du code des transports. Le cas échéant, sauriez-vous mettre à disposition des aéronefs coque nue (sans équipage) ? |
| [Q7] | Pour chaque aéronef dont vous disposeriez en propre ou pour lesquels vous devriez mettre en œuvre une sous-traitance, pouvez-vous préciser l'autorité de certification et pour les aéronefs non encore certifiés à ce jour, la date prévisionnelle d'obtention de la certification et l'autorité de certification ? |
| [Q8] | Sauriez-vous affréter des aéronefs de transport de fret en gabarit / hors gabarit ? |
| [Q9] | Disposez-vous d'une autonomie de chargement et déchargement ? Si non de quels moyens vous faudrait-il disposer ? |
| [Q10] | Êtes-vous un commissionnaire de transport ? |
| [Q11] | Quels sont les risques principaux liés à la satisfaction du besoin global défini au § 2 ou d'une partie de ce besoin, que vous identifiez ? |
| [Q12] | Quels sont vos besoins et / ou contraintes en termes de modalités de mise à disposition des aéronefs, au début de l'affrètement et pour chaque mission envisageable ? |
| [Q13] | Quels seraient de votre point de vue les délais raisonnables de commande de prestations d'affrètement, si possible par catégorie de PAX et par nature de fret ? Les délais minimaux de commande en cas de besoin urgent ? |
| [Q14] | Quelles sont les échéances et modalités de maintenance / mise à niveau ou tout équivalent de vos aéronefs ? |
| [Q15] | Quels sont vos besoins en infrastructure aéroportuaire / lieux de stockage ainsi qu'en terme de soutien des équipages ? |

| | |
|--------------|---|
| [Q16] | Disposez-vous d'une habilitation personne morale ? Si oui, à quel niveau ? Et disposez-vous d'un officier de sécurité agréé ? |
|--------------|---|

4.2 Intérêt pour l'affaire et organisation commerciale

| | |
|--------------|--|
| [Q18] | Seriez-vous intéressé pour fournir tout ou partie des prestations succinctement définies au § 2 dans le cadre d'un éventuel marché public ? Si oui, quelle serait de votre point de vue l'ingénierie contractuelle la plus adaptée ? |
| [Q19] | Le cas échéant, cet intérêt est-il lié à certaines conditions (quantité à fournir, exigences techniques, calendrier, durée de l'engagement contractuel, mode d'acquisition, etc.) ? |
| [Q20] | Quel est selon vous le seuil minimal d'heures de vol qui vous permettrait de proposer des offres économiquement rentables, en fonction des moyens mis à disposition ? |
| [Q21] | Quels seraient pour vous les inducteurs de coût découlant de la satisfaction en tout ou partie du besoin succinctement défini au § 2 et les moyens de votre point de vue de les réduire ? |
| [Q22] | Assurez-vous déjà des prestations correspondant en tout ou partie au besoin succinctement défini au § 2 ou à un besoin similaire ? Pour quelle organisation étatique ou privée ? |

5. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

5.1 Identification de l'entreprise

| | |
|---|--|
| Raison sociale : | |
| Adresse N° Rue : Localité : Code Postal : Pays : | Contact mandaté dans l'entreprise pour répondre à la PFAT Nom et Prénom : Fonction : Téléphone portable : Téléphone fixe : Courriel : |

5.2 Classification

Petite et Moyenne Entreprise(PME) oui non

5.3 Chiffres d'affaires

Quels ont été vos Chiffres d'Affaires (CA), Résultat Net Comptable (RNC), et Effectifs moyens sur les 3 derniers exercices? Que représente le CA de ce domaine d'activité par rapport au CA total de la société ?

| Année | C.A. (en €) | Part du CA attribuée au ministère des armées / CA total de la société (en %) | Résultat Net comptable (RNC) (en €) | Effectifs moyens |
|-------|----------------|--|---|------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

5.4 Certifications qualité et environnementales

OACI / EASA

Iso 9001- version 2015

Iso 14001

Autres

Si autres, préciser :
.....

5.5 Compétences et savoir faire

L'entreprise pourra, à défaut de remplir cette partie, joindre une présentation plaquette de ses activités.

5.6 Clients

Citez, si possible, vos principaux clients et précisez la part que chacun d'entre eux occupe dans votre chiffre d'affaires des deux dernières années.

| Nom du client | Secteur industriel | Nombre d'années de relation avec le client | Part de CA du client dans le CA total (en %) |
|---------------|--------------------|--|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Citez vos éventuelles références avec le ministère des armées :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

6. SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|----------------|--|
| C.A. | chiffre d'affaires |
| PFAT | plateforme affrètement et transport |
| DA | division achats |
| DGAC | direction générale de l'aviation civile |
| DI | demande d'informations |
| EVASAN | évacuation sanitaire |
| MEDEVAC | Evacuation médicale |
| MINARM | ministère des armées |
| OACI | Organisation de l'Aviation Civile Internationale |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OTAN | Organisation du Traité de l'Atlantique Nord |
| PME | petites et moyennes entreprises |
| SCA | Service du commissariat des armées |
| UE | Union Européenne |
| RNC | résultat net comptable |